

NATIONS UNIES

Assemblée  générale  
CINQUANTE-DEUXIÈME SESSION

*Documents officiels*

DEUXIÈME COMMISSION  
22e séance  
tenue le  
mercredi 29 octobre 1997  
à 15 heures  
New York

---

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 22e SÉANCE

Président : M. DE ROJAS (Venezuela)

SOMMAIRE

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- d) MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT

Table ronde sur les migrations internationales et le développement

- i) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite)

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT (suite)

- b) COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite)

ORGANISATION DU TRAVAIL

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE  
A/C.2/52/SR.22  
19 novembre 1997  
FRANÇAIS  
ORIGINAL : ANGLAIS

97-82365 (F)



/...

La séance est ouverte à 15 h 15.

POINT 97 DE L'ORDRE DU JOUR : DÉVELOPPEMENT DURABLE ET COOPÉRATION ÉCONOMIQUE INTERNATIONALE (suite)

- d) MIGRATIONS INTERNATIONALES ET DÉVELOPPEMENT, Y COMPRIS LA CONVOCATION D'UNE CONFÉRENCE DES NATIONS UNIES SUR LES MIGRATIONS INTERNATIONALES ET LE DÉVELOPPEMENT

Table ronde sur les migrations internationales et le développement

1. M. DESAI (Secrétaire général adjoint aux affaires économiques et sociales), présidant la table ronde, en présente les membres : M. Purcell (Organisation internationale pour les migrations), Mme Jasso (Université de New York), Mme Monsod (Université des Philippines) et M. Diouf (Université de Saint Louis, Dakar).
2. M. CHAMIE (Directeur de la Division de la population) dit que les migrations internationales, comme la fécondité et la mortalité, constituent l'un des éléments constitutifs de l'évolution démographique. Bien des révolutions politiques ont eu lieu au cours du siècle passé, mais la révolution démographique que représente la baisse simultanée des taux de fécondité et de mortalité constitue l'un des plus grands succès de l'humanité.
3. Les statistiques démographiques indiquent qu'une grande espérance de vie va généralement de pair avec un faible taux de natalité. Dans certaines régions, comme l'Afrique, on a pu abaisser le taux de mortalité en un temps relativement court, ce qui constitue un grand progrès, mais le taux correspondant de natalité a diminué plus lentement; il en est résulté une croissance démographique rapide. On prévoit que le taux de croissance de la population plafonnera au 23e siècle; la population mondiale devrait alors atteindre environ 11 milliards. Cette évolution provoquera des changements dans la composition de la population mondiale par âge, y compris un vieillissement général de la population mondiale.
4. La question des migrations est plus difficile à traiter d'un point de vue démographique, cependant. On sait peu de choses sur ce sujet parce qu'il est plus difficile de rassembler des données sur les migrations que sur la population en général et que beaucoup d'informations erronées circulent. De plus, les politiques des gouvernements et les opinions concernant les migrations influent souvent sur les efforts de recherche. En général, on a l'impression que les gens quittent les pays en développement pour aller dans les pays développés; cependant cette impression n'est que partiellement confirmée par les données disponibles. Dans cinq pays industrialisés européens, bien moins de la moitié des migrants viennent de pays en développement, alors qu'au Canada et aux États-Unis d'Amérique, plus de la moitié des migrants viennent de ces pays.
5. En conclusion, à cause de l'absence générale de données valables sur les migrations, on ne dispose pas d'un cadre théorique permettant d'expliquer les rapports complexes entre migrations et développement. L'impact des migrations est peut-être accentué dans les pays développés à cause de leur taux de croissance démographique zéro. Il faut reconnaître que les migrants peuvent

contribuer au développement; cependant, les pays d'émigration et les pays d'immigration devraient s'efforcer de faire en sorte que rester dans son propre pays soit un choix viable pour tous.

6. M. PURCELL (Organisation internationale pour les migrations) dit que, bien que les motivations des migrants soient restées essentiellement les mêmes au cours de l'histoire, le nombre des pays concernés s'est accru. Actuellement, pratiquement tous les pays font partie d'un système mondial de mouvements migratoires, en tant que pays d'émigration, d'immigration ou de transit, et les rapatriements de salaires effectués par les travailleurs migrants représentent 70 milliards de dollars par an, somme qui dépasse le montant total de l'aide publique au développement. Étant donné que de nombreux gouvernements considèrent les migrations comme un facteur d'instabilité, celles-ci sont devenues un enjeu politique.

7. Deux mythes concernant les migrations sont largement acceptés : premièrement, les migrants vont des pays en développement vers les pays développés et, deuxièmement, les flux migratoires et la proportion de migrants par rapport à la population totale sont en train d'augmenter. En fait, 55 % des migrants originaires de pays en développement vivent dans d'autres pays en développement et la proportion globale de migrants est restée stable au cours des derniers 30 ans, à un niveau qui représente approximativement 2,3 % de la population mondiale.

8. Cependant, au cours des dernières années, plusieurs changements se sont produits. Non seulement les migrants sont de plus en plus fréquemment des travailleurs qualifiés ou des gens possédant des capitaux, mais un nombre croissant de migrants réside dans les pays destinataires de façon illégale. De plus, les migrations illégales de criminels ou de trafiquants sont devenues un facteur notable. Les déplacements forcés du fait de facteurs liés à l'environnement sont aussi devenus plus courants. Enfin, la mondialisation de l'économie et la libéralisation du commerce ont provoqué des mouvements accrus de gens qui fournissent des services.

9. Les migrations sont de plus en plus fréquemment liées à une mobilité de la main-d'oeuvre résultant d'une intégration régionale et se manifestant dans des zones où se produit une expansion économique rapide. Un progrès du développement économique diminue souvent les mouvements d'émigration alors que l'absence de développement les stimule. Durant la Conférence internationale sur la population et le développement tenue au Caire, des experts en matière de population se sont réunis pour rédiger l'ébauche d'une stratégie mondiale des migrations qui comprend des éléments visant à harmoniser le commerce international, des politiques d'investissement et d'assistance, des structures gouvernementales appropriées concernant les migrations et des possibilités accrues de migration légale. Afin d'améliorer la situation des migrants, les gouvernements devraient rassembler davantage d'information et de données fiables sur les réalités de ce phénomène. Il est aussi nécessaire d'offrir une éducation de base pour améliorer les qualifications recherchées sur le marché et de déployer des efforts pour faciliter le retour des migrants. Il faut également protéger les droits des individus en ratifiant la Convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille de 1990.

10. Il est probable que des mouvements migratoires notables se poursuivront pendant une bonne partie du vingt et unième siècle et il appartient donc à la communauté internationale de décider s'ils seront un facteur positif ou négatif en ce qui concerne la croissance et le développement.

11. Mme JASSO (Université de New York) constate que les migrations ont eu des conséquences importantes tout au long de l'histoire; par exemple, la propagation de l'agriculture pendant l'ère néolithique a probablement résulté de l'introduction de nouvelles méthodes de culture par des travailleurs migrants. Parmi les facteurs à prendre en compte lorsqu'on établit un cadre de référence pour l'étude des migrations, on peut citer les suivants : l'identité des migrants et les raisons pour lesquelles ils émigrent; la question de savoir si ces personnes sont restés dans le pays de destination ou sont rentrés chez eux; la mesure dans laquelle ils se sont adaptés à la vie dans le pays de destination et la rapidité de cette adaptation; et les caractéristiques de ceux qui sont restés dans leur pays d'origine et celles des nationaux du pays de destination. La combinaison de deux impulsions humaines fondamentales - la propension évolutive à se déplacer et la propension évolutive à se méfier des nouveaux venus, qui apportent souvent des maladies, la famine et la guerre - ont fréquemment créé des tensions.

12. Afin d'améliorer les données disponibles sur les migrations, il serait important de procéder à des enquêtes par sondage sur le statut juridique des migrants, qui détermine leurs choix dans leur nouvelle société, y compris la possibilité de trouver du travail. Il faudrait également suivre l'adaptation de ces migrants pendant une période de temps et observer s'ils rentrent éventuellement dans leur pays d'origine. L'historique des migrations est un autre élément clé. On sait que des individus ayant une propension à se déplacer ont tendance à le faire de façon répétée, même s'il s'agit de déplacements à l'intérieur d'un pays. Le cadre de référence de l'étude doit inclure des renseignements sur la famille et/ou le foyer du migrant. La «famille» et le «foyer» devraient être définis de façon aussi large que possible; dans quelques cas, ces mots peuvent désigner la famille immédiate et, dans d'autres cas, une famille plus vaste, plus élargie, y compris des parents qui peuvent avoir financé le déplacement.

13. Les renseignements sur le bailleur de fonds constituent un autre élément primordial, mais souvent négligé. En général, on postule que le motif principal des migrations est de réunir les familles, mais, en fait, aux États-Unis d'Amérique, la plupart des commanditaires sont des citoyens américains qui veulent épouser des personnes étrangères. Il serait utile d'en savoir davantage sur ces commanditaires et de savoir aussi si leurs mariages sont plus ou moins stables que les mariages entre citoyens américains. Il faudrait aussi rassembler des données sur leurs enfants qui auront le statut spécial de «transnationaux du 21e siècle» élevés dans deux cultures.

14. Les États-Unis et l'Australie ont récemment commencé des études longitudinales d'immigrants licites, qui serviront de modèle à d'autres pays d'immigration. Ces études incluent les sondages et le suivi à long terme mentionnés précédemment. Aux États-Unis, ces études ont révélé qu'on avait tendance à sous-estimer gravement le niveau d'éducation des immigrants; alors

qu'on pensait, d'après les recensements, que seulement 6 % des adultes nés Mexicains sont titulaires d'un premier grade universitaire, le chiffre obtenu à l'issue de cette nouvelle étude longitudinale est deux fois plus élevé. Concernant les contrôles aux frontières, les nouvelles études indiquent pour la première fois que les immigrants qui entrent dans le pays de façon illicite ont tendance à y demeurer plus longtemps que les visiteurs temporaires licites.

15. Une deuxième initiative a eu pour but une étude binationale, effectuée par 20 sociologues du Mexique et des États-Unis; ils ont été divisés en cinq équipes qui ont étudié cinq aspects différents des migrations. À la surprise de certains fonctionnaires du gouvernement, les cinq équipes sont tombées d'accord sur les points forts et les points faibles des données disponibles et, pour la première fois, on est parvenu à une estimation unique et faisant le point des connaissances, sur la taille de la population illicite de personnes nées mexicaines et se trouvant aux États-Unis.

16. Le défi fondamental qui fait face aux dirigeants futurs sera de faire en sorte que leurs bases de données soient valables. L'orateur espère qu'ils envisageront d'utiliser les études longitudinales et binationales qu'elle a décrites.

17. M. DIOUF (Université de Saint Louis, Dakar) dit que la première forme de migration internationale en provenance d'Afrique a été l'esclavage aux 17e et 18e siècles. La contribution apportée par les esclaves au développement des États-Unis est un exemple des liens qui existent entre migration et développement du pays destinataire.

18. Les migrations interafricaines constituent un aspect moins connu des migrations africaines; à cet égard, les pays africains se divisent en trois catégories : les pays exportateurs nets de migrants, les pays importateurs nets de migrants et les pays qui sont à la fois importateurs et exportateurs de migrants, comme le Nigéria et le Sénégal. Les migrations interafricaines reflètent les liens qui existent entre migration et développement. Au cours des dernières années, la croissance économique de la Côte d'Ivoire, pays importateur net d'ouvriers migrants de plantations en provenance du Burkina Faso, a été fondée sur les exportations de cacao et de café. En Libye, pays qui a souffert d'une pénurie de main-d'oeuvre, en termes à la fois quantitatifs et qualitatifs, l'afflux de travailleurs manuels en provenance d'Égypte et de professeurs venant de l'Afrique subsaharienne - dont un grand nombre travaillent dans le cadre d'accords binationaux - a contribué à l'absorption de capitaux acquis par la Libye au moment de la forte hausse du prix du pétrole. L'économie de l'Afrique du Sud est depuis longtemps fondée sur l'industrie minière, qui emploie des travailleurs venus de nombreux pays voisins, y compris le Lesotho, le Botswana, le Swaziland, le Malawi, l'Angola, le Mozambique et même le Zaïre.

19. Les pays qui sont exportateurs nets de migrants ont aussi tiré profit de ce phénomène. Le Cap-Vert, pays aride sans ressources naturelles, se sert des rapatriements de salaires pour soutenir son économie. En fait, la majorité de sa population vit et travaille à l'étranger. Grâce à ces rapatriements de salaires, son revenu par tête est égal ou même supérieur à celui du Sénégal et sa balance des paiements est constamment excédentaire. La croissance du revenu national du

Burkina Faso, du Sénégal, et du Mali est aussi tributaire de rapatriements de salaires; une partie de ces recettes est investie dans l'agriculture, particulièrement dans les équipements d'irrigation.

20. Les expulsions des pays destinataires sont caractéristiques des migrations africaines. Des travailleurs africains du Zaïre, du Mali et du Sénégal sont régulièrement expulsés de France. Il est moins connu que des migrants sont expulsés d'un pays africain vers un autre pays africain : en 1983, par exemple, 2 millions de Ghanéens ont été expulsés du Nigéria et, en 1992, des Sahéliens ont été expulsés de Zambie. Ces expulsions ont eu lieu malgré le fait que les pays concernés ont signé des traités dont les dispositions garantissent la libre circulation des personnes. De plus, ces expulsions sont souvent accompagnées de violences et de confiscations de biens.

21. Mme MONSOD (Université des Philippines) dit que, si les obstacles aux mouvements de marchandises sont en train de tomber, ceux qui entravent les mouvements des personnes ont grandi ou sont restés en place. Alors qu'en 1976, 13 % seulement des pays du monde avaient des politiques d'immigration, en 1995, le nombre de pays ayant des politiques qui découragent l'immigration s'est élevé jusqu'à 66.

22. Bien que le taux de migration en Asie (4 pour 10 000) soit moins élevé qu'en Amérique latine et en Afrique, la population de l'Asie est nombreuse en termes absolus et l'Asie est la source de 60 % des migrations en provenance de pays en développement. Toutefois, les migrants en provenance d'Asie incluent un pourcentage moins élevé de réfugiés que ceux qui viennent d'Afrique ou d'Amérique latine.

23. La moitié des travailleurs migrants asiatiques sont des femmes originaires de régions où se trouve beaucoup de pauvreté. Les travailleuses gagnent en général moins que les hommes, car elles effectuent des tâches domestiques, mais elles rapatrient une proportion plus élevée de leur salaire.

24. Parmi les effets bénéfiques des migrations en Asie, figure l'augmentation des salaires (par exemple, au Pakistan et en Corée du Sud, dans les années 70, l'émigration des travailleurs a provoqué une augmentation des salaires). Les migrations diminuent aussi les frustrations internes et épargnent aux pays asiatiques l'instabilité politique que causent le chômage ou, comme c'est le cas aux Philippines, les emplois indésirables. Dans des pays comme le Pakistan et la Thaïlande où la plupart des migrants viennent du secteur agricole, la perte de main-d'oeuvre est compensée par l'acquisition, avec les fonds rapatriés par les migrants, d'équipements ne nécessitant pas une main-d'oeuvre importante. L'effet le plus grand des migrations s'exerce sur l'accès aux devises. Au Bangladesh, les rapatriements de salaires sont équivalents à 40 % des recettes d'exportation; au Pakistan et au Sri Lanka, ils sont équivalents à plus de 25 % des recettes d'exportation; et aux Philippines, ils représentent 25 % des recettes d'exportation. Certains pays, comme l'Indonésie, tiennent effectivement compte des prévisions de rapatriements de salaires dans leurs plans économiques à moyen terme. Aux Philippines, ces rapatriements sont équivalents à 30 % du revenu des ménages.

25. Il y a trois types de politiques concernant les migrations :

l'assimilation des migrants leur permettant de garder leur identité et leurs pratiques culturelles (Canada et États-Unis d'Amérique); l'assimilation dans la culture du pays hôte (France); et la ségrégation des migrants comprenant des mesures comme des droits temporaires de résidence, des réunions familiales limitées, des possibilités de naturalisation restreintes et une participation limitée à la vie sociale, culturelle, économique et politique. Malheureusement, ce dernier type de politiques se rencontre le plus fréquemment dans les pays asiatiques qui, en fait, pratiquent une discrimination contre des migrants qui sont aussi asiatiques.

26. Puisque de nombreux obstacles semblent empêcher les Nations Unies de tenir une conférence sur les migrations internationales et le développement, la meilleure solution consisterait à ce que les pays importateurs de main-d'oeuvre et les pays qui en sont exportateurs entreprennent des négociations sur un plan bilatéral ou sous-régional. À cet égard, l'Organisation internationale du Travail a participé à l'organisation de tables rondes en Asie. Les Philippines, pour leur part, s'efforcent d'aider les travailleurs migrants en envoyant des attachés d'ambassade chargés des relations professionnelles dans les pays d'accueil, en empêchant l'émigration des femmes qui sont en dessous d'un certain âge et en créant des organisations de soutien dans les pays d'accueil.

27. M. WARDANA (Indonésie) dit que l'apport fourni par les migrations internationales de main-d'oeuvre à l'économie de l'Indonésie est négative ou négligeable, car le montant des rapatriements de salaires effectués par les Indonésiens travaillant à l'étranger est largement dépassé par le coût total des travailleurs étrangers pour l'économie de l'Indonésie. Le Gouvernement indonésien est préoccupé par les effets potentiels - négatifs aussi bien que positifs - des migrations internationales sur les pays d'origine et les pays destinataires et se demande comment la communauté internationale pourrait, par l'intermédiaire des Nations Unies, faire face à ce problème en contribuant au processus de développement à la fois dans les pays exportateurs et dans les pays importateurs de main-d'oeuvre.

28. M. LOZANO (Mexique) rappelle les recommandations sur les méthodes visant à créer des conditions favorables au retour des migrants dans leur pays d'origine et à promouvoir la stabilité dans ces pays afin de diminuer les flux migratoires et se demande si l'on pourrait envisager d'autres propositions ou recommandations, étant donné notamment que les taux de croissance démographiques diminuent dans certains pays destinataires. L'orateur souhaiterait recevoir des informations supplémentaires sur les limites ou les perspectives des programmes binationaux qui ont été proposés pour obtenir des statistiques fiables sur les phénomènes de migration.

29. M. BA (Sénégal) dit que les migrants apportent sans aucun doute une contribution à l'économie des pays destinataires et accomplissent souvent des travaux que les habitants de ces pays dédaignent. Malheureusement, ils n'ont pas ou peu de protection sociale, travaillent dans des conditions déplorables et reçoivent des salaires de misère. L'orateur accueillerait avec satisfaction des statistiques sur les contributions qu'apportent les migrants à l'économie des pays hôtes.

30. M. OJIMBA (Nigéria) dit qu'il faut organiser une conférence internationale sur les migrations afin de permettre aux pays d'élaborer des politiques qui tiennent compte de l'élément humain des migrations internationales.

31. Mme UBEDA (Costa Rica) dit qu'il est impératif de savoir comment les migrations peuvent agir sur le développement. Au cours d'une réunion tenue récemment à San José sur les questions de migration et d'asile, les représentants des gouvernements d'Amérique centrale ont conclu, entre autre, que les migrations doivent être étudiées de façon globale. L'absence de statistiques fiables est certainement un élément essentiel lorsqu'il s'agit de gérer les migrations, mais les gouvernements doivent tenir compte d'autres facteurs qui les aident à traiter cette question. À cet égard, Mme Obeda se demande quels autres instruments pourraient être utilisés par les gouvernements pour élaborer une politique officielle en l'absence de données quantitatives et qualitatives traitées par ordinateur sur les migrations, et, en particulier sur les migrations illicites. Elle aimerait également savoir s'il existe des instruments internationaux concernant les migrations forcées et quelle assistance pourraient fournir, si possible, les organisations internationales sur cette question des migrations, particulièrement en ce qui concerne la région de l'Amérique centrale.

32. M. CABACTULAN (Philippines) se demande s'il existe des modèles d'analyse de l'offre et de la demande qui indiquent clairement le rôle joué par les migrants, qui reçoivent de bas salaires, en ce qui concerne l'augmentation du revenu par tête des ressortissants des pays destinataires. Il souhaite aussi davantage d'informations sur les coûts et avantages sociaux des migrations. Il est impératif que la communauté internationale fasse en sorte que des activités soient effectivement entreprises aux niveaux régional et sous-régional pour étudier la question complexe des migrations internationales, y compris la question de la convocation d'une conférence internationale sur le développement.

33. M. PEREZ (République dominicaine) dit que 99 % des immigrants qui se trouvent en République dominicaine, et dont le nombre dépasse le million, viennent de pays en développement. La plupart des émigrants de la République dominicaine vont aux États-Unis d'Amérique; on estime qu'il envoient chez eux un milliard de dollars par an, ce qui représente une contribution substantielle à l'économie des États-Unis. Il serait intéressant de tenter de lancer un programme pilote, avec l'assistance des Nations Unies, des pays d'origine et des pays destinataires, pour étudier les arrangements qui pourraient être faits pour que les migrants qui veulent rentrer dans leur pays puissent le faire. À ce propos, l'orateur souhaiterait savoir combien de nationaux de la République dominicaine résident actuellement aux États-Unis d'Amérique.

34. M. PURCELL (Organisation internationale pour les migrations), en réponse aux commentaires concernant la manière dont les migrations pourraient être traitées à l'avenir, dit que les études faites montrent que les migrants ont fourni des efforts substantiels à leur propre pays et aux pays hôtes. Cependant, à cause du phénomène croissant des migrations illicites, on tend à ignorer ces apports positifs. Le Programme d'action adopté par la Conférence internationale sur la population et le développement contient un programme détaillé en quatre parties sur cette question et note que si les pays d'origine et les pays

destinataires coopéraient, il serait possible pour chacun de rester dans son propre pays et d'y survivre.

35. Il est reconnu dans le Programme que les pays destinataires ont le droit de décider qui est autorisé à entrer chez eux. Concernant les migrations irrégulières, le Programme d'action souligne que tous les pays ont la responsabilité de recevoir leurs ressortissants à leur retour comme des nationaux et note la nécessité d'aider les pays dans leurs efforts pour réintégrer leurs ressortissants.

36. La Conférence du Caire a aussi demandé aux pays de faire face à la question des droits de l'homme et aux problèmes humanitaires concernant les migrants. Malheureusement la volonté politique de mettre en oeuvre les politiques détaillées figurant dans le Programme d'action fait toujours défaut.

37. Toutefois, des initiatives prises récemment dans certaines régions indiquent que l'on est disposé à adopter une approche globale vis à vis des migrations, ce qui atteste des effets, à la fois constructifs et créateurs d'instabilité, qu'ont les migrations et de la nécessité de prendre des mesures correctives pour garantir le respect des migrants.

38. Mme JASSO (Université de New York) dit que l'impact des migrants sur les pays destinataires se mesure en termes sociaux et démographiques aussi bien qu'en termes économiques. À sa connaissance, la méthode la plus complète pour évaluer les migrations se trouve dans une étude, d'une durée de deux ans, qu'a conduite l'Académie des sciences des États-Unis d'Amérique et qui porte sur les effets économiques, démographiques et sociaux de l'immigration vers les États-Unis. Cette excellente méthodologie établit toutes les distinctions pertinentes, comme la distinction entre les effets à long terme et à court terme et entre les effets économiques et financiers. Les estimations des incidences sont les meilleures parmi celles qui sont actuellement disponibles, bien qu'elles soient fondées sur les données existantes, qui sont incomplètes. Cette étude a révélé que les effets combinés de tous les types d'immigration vers les États-Unis sont positifs en termes nets, que quelques nationaux perdent leur emploi au bénéfice des migrants et que les consommateurs, les possesseurs de capitaux et les personnes employées dans les entreprises créées par les migrants tirent profit de l'immigration.

39. Il est vrai que l'étude décrite plus tôt offre un modèle s'appliquant à deux pays et que des difficultés pourraient surgir si la même méthode était appliquée à plus de deux pays. Cependant, ceux qui ont participé à l'étude considèrent son format comme un outil idéal grâce auquel des groupes de pays concernés par des migrations réciproques pourraient se servir de toutes les séries de données disponibles.

40. M. DIOUF (Université de Saint Louis, Dakar) dit qu'il serait intéressant de savoir s'il existe des données sur la contribution nette faite par les travailleurs étrangers à l'économie de l'Indonésie.

41. Mme MONSOD (Université des Philippines), dit, en réponse au représentant du Sénégal, que, d'après une étude, les travailleurs migrants font augmenter le

produit intérieur brut par tête des nationaux des pays destinataires, amènent des réductions de coûts dans les secteurs nécessitant une main-oeuvre importante et amortissent l'impact du chômage sur les travailleurs nationaux, car les travailleurs migrants sont les premiers à être licenciés en cas de fléchissement de la conjoncture ou de crise économique. Une étude réalisée au Canada indique que les immigrants créent au moins autant d'emplois qu'ils en occupent, suscitent une demande supplémentaire de biens et services et, en moyenne, gagnent beaucoup moins que les nationaux. Le principal effet d'un afflux important d'immigrants est de faire baisser les salaires des immigrants qui sont arrivés plus tôt. Une étude réalisée au Royaume-Uni indique que le pourcentage d'impôts payés par les immigrants est comparable au pourcentage de services publics qu'ils utilisent, ce qui met fin au mythe selon lequel les immigrants sont en termes nets une charge pour les finances publiques.

42. L'immigration augmente évidemment la croissance démographique dans les pays destinataires; aux États-Unis d'Amérique, les immigrants sont responsables d'environ 37 % de la croissance démographique. Concernant les effets sociaux des migrations sur les pays destinataires, l'orateur constate que le niveau d'instruction des migrants est souvent élevé par comparaison à la norme dans le pays d'origine et comparable au niveau du pays hôte. Une étude effectuée au Canada a révélé que 38 % des asiatiques immigrés récemment ont reçu une formation universitaire alors que la proportion pour l'ensemble de la population canadienne est de 15 %.

i) DÉVELOPPEMENT CULTUREL (suite) (A/C.2/52/L.10)

43. M. MWAKAPUGI (République-Unie de Tanzanie) présente le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/52/L.10 au nom du Groupe des 77 et de la Chine et appelle particulièrement l'attention sur les premier et quatrième paragraphes du préambule et sur les paragraphes 2, 3, 5 et 6 du dispositif. Il exprime l'espoir que la Commission appuiera le projet de résolution.

POINT 99 DE L'ORDRE DU JOUR : ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DE DÉVELOPPEMENT (suite)

b) COOPÉRATION ÉCONOMIQUE ET TECHNIQUE ENTRE PAYS EN DÉVELOPPEMENT (suite) (A/C.2/52/L.9)

44. M. MWAKAPUGI (République-Unie de Tanzanie) présente le projet de résolution publié sous la cote A/C.2/52/L.9, appelle l'attention sur diverses dispositions du projet de résolution et prie instamment les membres de la Commission d'appuyer son adoption.

45. Mme SUZUKI (Japon) salue l'initiative prise par le Groupe des 77 et de la Chine concernant la coopération Sud-Sud et dit eue la délégation japonaise participera activement aux consultations sur le projet de résolution.

ORGANISATION DU TRAVAIL

46. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission), répondant à une question de M. Mwakapugi, dit que le rapport du Secrétaire général demandé au paragraphe 6 de la résolution 51/171 de l'Assemblée générale a été combiné avec le rapport du

Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture demandé au paragraphe 7 de la même résolution et que le rapport combiné est disponible depuis quelque temps déjà.

47. M. AMOAH (Ghana) fait observer que le rapport du Secrétaire général sur les résultats de l'Année internationale pour la suppression de la pauvreté,, qui devrait être discuté le 31 octobre dans le cadre du point 97 f) de l'ordre du jour, n'a pas encore été publié.

48. Mme KELLEY (Secrétaire de la Commission) dit que différents documents concernant ce point de l'ordre du jour ont déjà été publiés et seront mis à la disposition de la Commission le 31 octobre; à ce moment-là un représentant du Secrétariat fera un rapport oral complémentaire concernant ces documents.

49. M. OJIMBA (Nigéria) proteste vigoureusement contre cette procédure et souligne que la délégation du Nigéria estime que les documents doivent être mis à la disposition des délégations suffisamment à l'avance pour leur permettre de se préparer de façon appropriée à la discussion des points pertinents de l'ordre du jour.

50. M. MWAPUGI (République-Unie de Tanzanie), prenant la parole au nom du Groupe des 77 et de la Chine, juge consternant le fait que de nombreux documents n'ont pas été disponibles suffisamment à l'avance pour permettre aux délégations de se préparer correctement aux discussions et demande au Secrétariat de donner des éclaircissements sur la situation de tous les documents qui n'ont pas encore été publiés.

51. Le PRÉSIDENT dit qu'il transmettra les vues exprimées concernant la documentation au Secrétariat et demandera des explications détaillées sur la situation.

La séance est levée à 17 h 55.